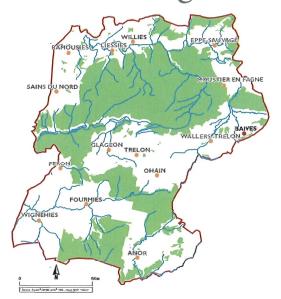
Le Patrimoine bâti La Fagne de Trélon

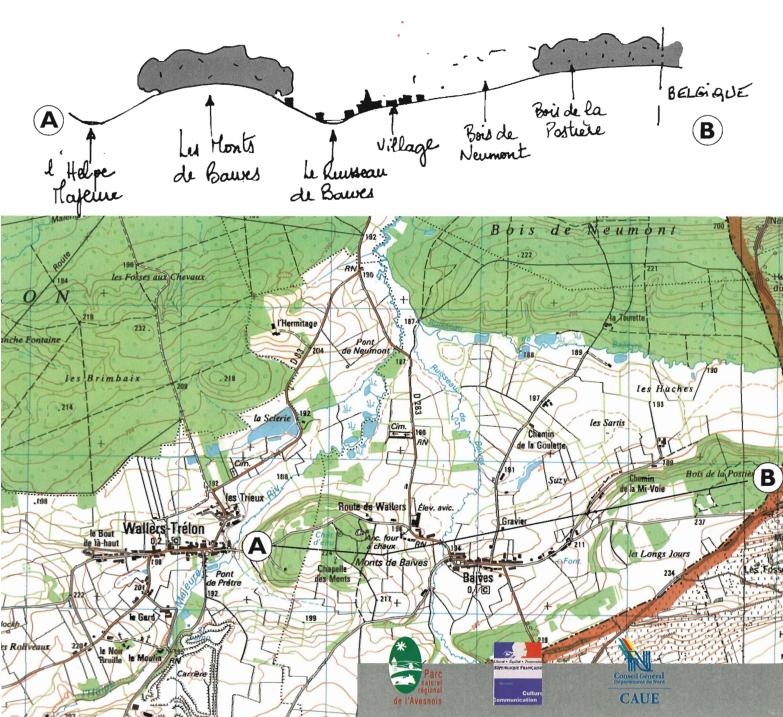


Baives

Eppe-Sauvage Liessies **Ramousies Wallers-Trélon**

Typologie paysagère la vallée encadrée de forêts

- vallée encadrée de forêts (grands massifs boisés),
- présence du ruisseau de Baives,
- noyau bâti implanté sur versant et/ou en fond de vallée,
- perception orientée par l'axe de la vallée (co-visibilité d'un versant à l'autre),
- activité agricole dominante.



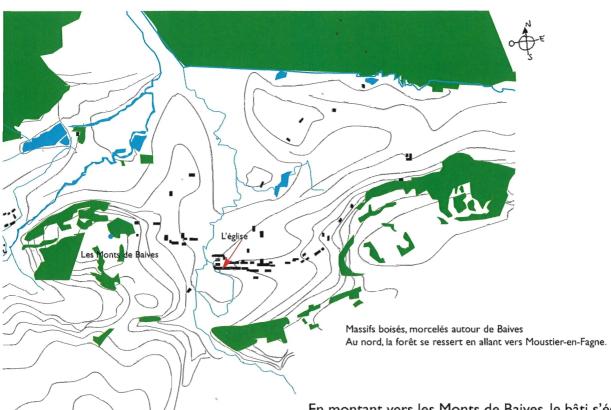
Implantation paysagère

Le village-rue de Baives s'organise sur une pente douce, perpendiculairement au ruisseau de Baives. Les petites fermes et les maisons, implantées à l'écart de la voie et dégageant de larges usoirs souvent encore enherbés, sont regroupées en séquences et laissent des percées visuelles régulières vers le paysage bocager. L'église, située dans l'axe de la rue, est installée sur une



Le village rue, avec dans l'axe son église. On peut ici apercevoir les usoirs, zones situées entre le bâti et la route.

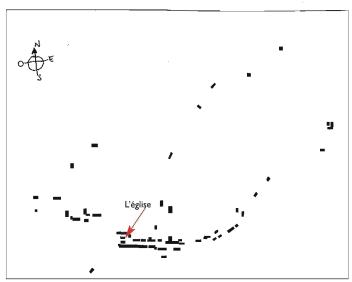
terrasse surplombant la vallée et le moulin. C'est autour d'elle que le village prend un peu d'épaisseur avec une petite rue sinueuse qui passe derrière l'école.





Les Monts de Baives depuis la route.

En montant vers les Monts de Baives, le bâti s'égrene le long de la route ou en retrait pour les fermes les plus importantes, à travers quelques écarts, jusqu'à l'orée du bois qui couronne les Monts. La forêt se fait déjà lointaine et le paysage bocager domine du côté de la vallée au nord, alors qu'au sud-ouest le plateau cultivé est proche. Le belvédère que nous offre ces monts est un point d'observation remarquable pour lire cette transition paysagère.



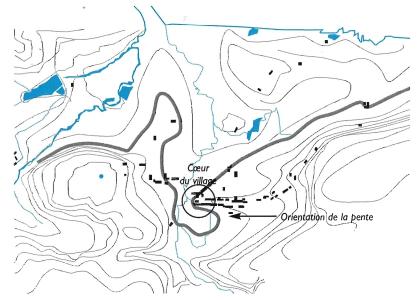
Le noyau bâti du village est continu et dense. Il commence à s'égrener en direction de l'est vers le chemin de la Demi-Voie



Le cœur du village, masqué par un filtre végétal constitué de quelques arbres depuis la route de Wallers.

Le village entretient un rapport privilégié au ruisseau par le moulin qui tire joliment parti du site en s'implantant au dessus de l'eau avec des ouvrages en pierre remarquables.

Derrière, la récente salle des fêtes enrichit cette complicité et vient se placer entre la rue et le ruisseau, dans un creux où l'alignement d'arbres qui suit le cours d'eau forme un écrin végétal.



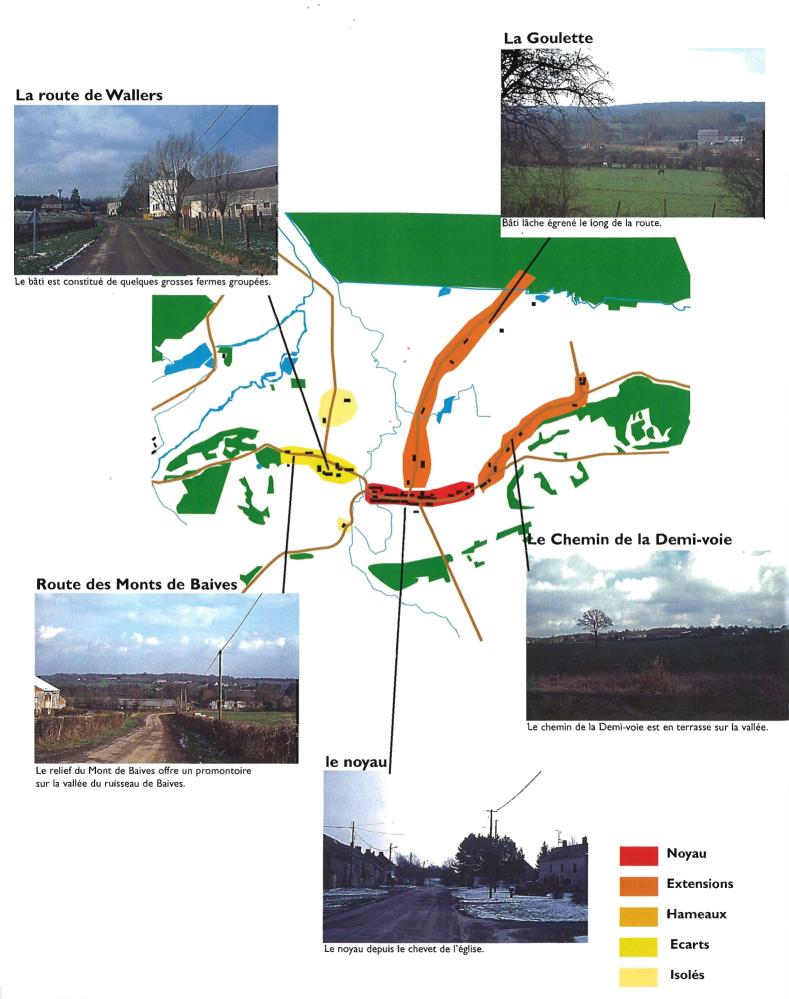
Un village implanté sur le haut du versant plongeant vers le ruisseau de Baives.



Le bâti lâche et discontinu de la rue de «la Goulette» depuis la route de Wallers.

Le chemin de la Goulette et la route vers l'est sont des étirements qui mettent le village en relation avec la forêt. Le bâti ancien se répartit de manière lâche et parfois isolée et se voit aujourd'hui rejoint par des constructions nouvelles, parfois dans un registre architectural différent.

Les sous-ensembles



Les extensions, les hameaux, les écarts et les isolés

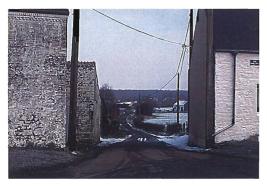
La route de Wallers :

Elle est constituée de fermes qui s'organisent autour d'un carrefour. Ce lieu représente l'accès principal à la commune, depuis le site des Monts et depuis Wallers-Trélon. Il est une introduction à l'arrivée sur le noyau du village. Cet ensemble est situé avant le ruisseau, le long et en bas de la pente des Monts. Le ruisseau forme une coupure entre le noyau et ces écarts. Les fermes sont implantées en retrait, perpendiculaires aux axes de circulation ou de biais ; elles sont de formes complexes. Certaines sont situées en surplomb ; des fossés de drainage et des haies isolent les parcelles. Autour du carrefour, se développent des hangars.

village vu depuis la route de Wallers

Enjeux et orientations:

- éviter d'installer des bâtiments agricoles qui feront obstacle au paysage de la vallée et plutôt chercher à les intéger.
- l'implantation de constructions neuves n'est ici pas recommandée.



La Goulette:

Extension linéaire à l'habitat dispersé le long de la route, elle est perpendiculaire au noyau et aboutit dans le bois de Neumont, au nord. Il s'agit d'une voie étroite, en impasse, qui se développe sur un terrain plat et dégagé. Elle est constituée d'éléments disparates : fermes anciennes, pavillons récents, pavillon forestier. La majorité des constructions est bâtie d'un seul côté du chemin, à l'est. Entre la route et le bâti, se situe une zone herbagère, un fossé de drainage, un talus et une haie souvent arbustive.

Enjeux et orientations:

- il est souhaitable sur ce secteur, de conserver l'implantation traditionnelle basée sur l'alternance bâti/pâture qui possède l'avantage d'offrir des vues latérales sur les prairies bocagères et la vallée. La rue de la Goulette peut constituer un lieu de développement de la commune.

Le chemin de la Demi-Voie :

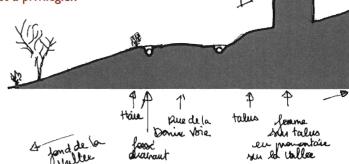
Il constitue une extension du noyau, mais avec un bâti plus lâche. La rue principale formant le noyau se dédouble ; la partie gauche de l'embranchement forme le chemin de la Demi-Voie, en direction de la frontière belge. Cette extension se termine en impasse sur un ensemble important de bâtiments agricoles. Son point de départ est marqué par une ferme située sur un talus à la fourche entre deux voies. Le long du chemin sont implantées parallèlement des fermes, en général sur le talus, côté est. Au sud, le chemin est cerné par le petit bois de la Postière. Les fermes apparaissent comme juxtaposées, sans liens directs entre elles, si ce n'est leur succession géographique. Un pavillon récent et un autre sont en voie de construction.

Enjeux et orientations :

- pour la rue de la Demi-Voie, une implantation sur talus, unilatérale, sur le haut de versant (voir croquis ci-contre), permettant des vues sur le bois de Neumont et le fond de vallée est à privilégier.

Enjeux généraux :

Concernant l'implantation de constructions nouvelles, la rue de la Goulette et la rue de la Demie-Voie sont les plus appropriées.



Nogau

Le chevet de l'aglise.

Albanda givine du de l'abundant l'adungée.

Albanda givine du de l'aglise.

Albanda givine du de la Valle.

Albanda givine du de la Valle.

Noyau symérique implanté sur une crête avec de zones de transition de type austin

I. Le noyau

Le noyau est situé sur une crête. Il est de forme linéaire, avec un dédoublement derrière l'école. Le moulin se situe en contrebas de l'église, à l'extrémité du noyau. La rue principale est implantée sur une pente plus douce. Un palier est marqué au départ de la rue de la Goulette. La rue principale est constituée de fermes et de maisons anciennes parallèles à la route, souvent avec un étage ou avec un surcroît. Malgré quelques altérations du bâti, une impression globale d'unité se dégage grâce à l'usage généralisé de la pierre bleue (sauf pour l'école et une grange en brique), aux volumes des fermes et à leur implantation. Quelques percées sur le paysage existent car le bâti n'est pas mitoyen tout au long de la rue principale, mais seulement par sections. Une barrière d'arbres signale la route de Chimay. La rue principale s'évase à l'est. L'espace entre la rue et le bâti (usoirs) augmente de part et d'autre de la rue, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'église.

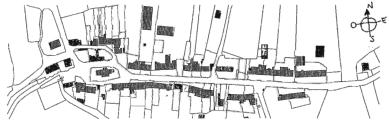
Le bâti est situé en retrait ; une zone de transition le sépare de la route. Cette zone dite des usoirs est composée :

- soit d'une haie qui crée l'espace d'un jardin entre la route et le bâti
- soit d'une zone d'herbes ou de gravillons qui sert de parking
- soit d'une zone herbagère sans fonction déterminée.

Le noyau est très lisible du fait de la position de l'église, enserrée par le village, et par la simplicité de composition de la rue principale.



Vue de la nouvelle salle des fêtes depuis le parvis de l'église.



entre l'habitat et la rue, et de type jardin privatif arrière entre habitat et paysage.

Enjeux et orientations :

- il s'agit de mettre en valeur le développement linéaire de la rue principale, en préservant l'espace des « usoirs », en ne les clôturant pas et en les gardant libres de toutes délimitations (haies, barrières, murets...)
- une végétation rase et un mobilier discret sont à privilégier pour mettre en valeur ce linéaire, jusqu'au chevet de l'église,
- Il s'agit de préserver une homogénéité du bâti (la qualité des façades participe à cet alignement).
- l'alternance bâtis/pâtures permet des ouvertures sur le paysage qu'il faut préserver.



2. L'ensemble de la place :

Situation par rapport au noyau : Elle est située à l'extrémité ouest du noyau, en surplomb sur le ruisseau.

Forme de la place : Elle est constituée de plusieurs espaces:

- une zone délimitée par le ruisseau, la mairie, le moulin jusqu'à un premier muret, recouverte de gravillons et de pousses d'herbe.

- un premier palier vers l'église, bordé sur une partie par un muret et fermé par un second muret. Il comprend le kiosque, une volée de marches et sert de parking.

- le parvis lui-même, marqué par un dallage en pierre bleue et en ciment. Deux grands arbres remarquables, formant un premier por-

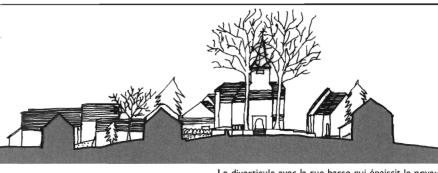


Les arbres remarquables participent de la mise en scène du parvis et de l'église.

tail, marquent l'accès à l'église. Ils font écho à un arbre planté devant le moulin.

L'emplacement de l'ancien cimetière enserre l'église. Posée sur son socle, elle domine les fermes et le bâti proche. La place se prolonge par deux rues : celle au sud est à la fois espace de circulation et accès privé aux habitations,

celle au nord est l'axe majeur de circulation. A l'arrière, entre le moulin et la mairie, quelques grands arbres font une barrière visuelle vers l'ouest, du côté des monts et ferment la place. Depuis le parvis, la salle des fêtes, positionnée entre les routes de Moustier-en-Fagne et de Wallers, vient fermer l'un des angles de la place. Elle



Le diverticule avec la rue basse qui épaissit le noyau

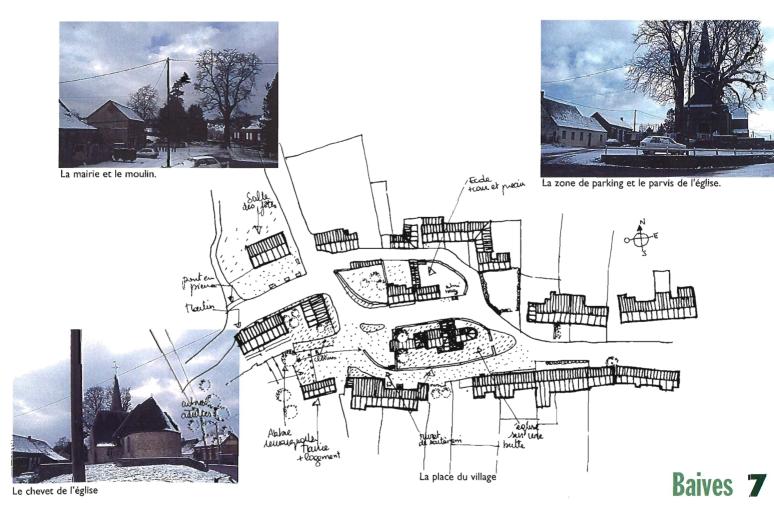
cerne bien cet ensemble mais dénote ses matériaux et son parti architectural. La place est fermée par certains éléments (murets, talus, arbres et bâtiments), mais des percées et des espaces de transition sont ménagés : aussi ses limites sont finalement peu définies. Sur ou à proximité de la place se situent sans réel lien les trois lieux publics majeurs rassemblant les activités du village (mairie, école et église). La place bénéficie d'un aménagement minimum.

Il existe une confusion des espaces publics et privés :

- entre l'espace du moulin, celui de l'habitation dans la mairie et la mairie elle-même
- entre la mairie et la ferme proche
- entre les fermes du sud et la rue de contournement de l'église
- entre la route et la place

Enjeux et recommandations:

- la limite de la place côté mairie doit être liée au ruisseau de Baives pour en faciliter sa compréhension,
- il s'agit de relier les quatre équipements publics (mairie, église, école, salle des fêtes), afin d'accentuer la notion de centre, de lieu public dans un même périmètre,
- les arbres remarquables qui cadrent le parvis de l'église et participent à la mise en scène de la place sont à préserver.



Ancienne province du Hainaut Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe Canton de Trélon

Superficie de la commune : 798 hectares Population : **141** (chiffres de 1999)

15° siècle: 12 feux; 1851:318; 1900:227; 1911:

211;1946:190;1975:151;1982:123.

Document d'urbanisme :

POS: l'état actuel date du 09/10/85.

Informations générales

Site protégé:

- «Mont de Baives», inscrit par arrêté du 31 décembre 1982. Ce site inscrit se trouve en partie sur la commune de Wallers-Trélon.

Historique:

En 1884, lors de l'exploitation d'une carrière de calcaire au lieu-dit le Chemeau, une ou plusieurs tombes ont été découvertes fortuitement. Ce site a révélé un vase en terre rouge, des boucles de ceinturon, un poignard, ainsi que deux épées. Il pourrait être daté de l'époque mérovingienne (481 à 751 après JC).

Au Moyen-Age, Baives est le siège d'une seigneurie importante, qui est léguée à l'abbaye de Lobbes, au sud de Charleroi. Il s'agit en effet aujourd'hui d'un village frontière plus proche par ses caractéristiques de Chimay que de Trélon. Sur les Monts de Baives, se situe une chapelle dédiée à saint Fiacre et datée 1756.

Bibliographie:

DELMAIRE Roland, Le Nord (collection Carte archéologique de la Gaule), Paris, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1996, p. 109. DUVOSQUEL Jean-Marie (sous la direction de), Albums de Croÿ II, Propriétés des Croÿ, Bruxelles, Editions du Crédit Communal de Belgique, 1988, p. 66 et 67 (planche 4). DUVOSQUEL Jean-Marie (sous la direction de), Albums de Croÿ IX, Comté de Hainaut VI, Bruxelles, Editions du Crédit Communal de Belgique, 1989, p. 106 et 107 (planche 23).

Pour des informations complémentaires sur la Fagne de Trélon, vous pouvez vous référer au «Guide technique des paysages», aux fiches thématiques sur le bâti, documents édités par le parc ainsi qu'à la charte d'identité du pays de Fourmies-Trélon réalisée par le cabinet Empreinte associé à l'agence Grafteaux-Klein.